



Annexe I

Ecole de Rugby – Charte du Dirigeant

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter ! Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Les dirigeants ont mission d'organiser la vie de l'Ecole de Rugby, de « faciliter » la tâche des Educateurs et l'épanouissement des joueurs.		
Droits du Dirigeant	Devoirs de l'Educateur	Des règles de vie à respecter
<p>Le Dirigeant a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la formation et l'information qui lui permettront d'être performant - à une connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités, - au respect des enfants, des parents, des éducateurs et de l'ensemble du Club, - à la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques, - à la reconnaissance que mérite son investissement bénévole, - à l'aide du club pour lui procurer des « conditions de travail » acceptables, - à la participation à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie, et de son fonctionnement 	<p>Il a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des enfants, - de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de Formation, - de veiller à la sécurité des joueurs, - de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir, - de faire de la compétition un « outil de formation », en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage, - d'assurer un suivi écrit de l'évolution de chaque joueur. 	<p>Il a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir et de faire connaître aux enfants les règles de vie du groupe, - de les faire respecter, - d'être intransigeant sur le respect des « valeurs » : Respect, Solidarité, Camaraderie, Tolérance, etc.. - de veiller à donner à TOUS du temps de jeu, - de positiver tout progrès de l'enfant.
<p>Il a aussi droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club, - à la participation à la vie du club dans son ensemble. 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent, - d'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération. 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser des temps de convivialité et d'échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents.



Annexe II

Ecole de Rugby – Charte du Jeune Joueur

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Le jeune vient à l'Ecole de Rugby pour être formé en tant que joueur et éduqué en tant qu'Homme.		
Droits du Jeune Joueur	Devoirs du Jeune Joueur	Des règles de vie à respecter
<p>Le jeune joueur a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à une formation de qualité, - à un développement en « bonne santé », - au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs, - à son dû de temps de jeu, en compétition, - au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment - à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer, - à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés 	<p>Le jeune joueur a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe, - d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau » - d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations. 	<p>Il a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaître les règles de vie du groupe, - de les respecter, - de participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc... - de gérer de manière responsable son équipement personnel, - de transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées, - de donner en toutes circonstances une bonne image de son club
<p>Il a aussi droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence, - à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires, - à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin ». 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables, - d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches. 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe, - d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés, - d'accepter et de respecter les « différences ».



Annexe III

Ecole de Rugby – Charte de l’Educateur

Une charte, c’est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !

Adhérer à une charte, c’est y souscrire complètement !

Rôle de l’Educateur : Il apporte à l’enfant une Formation Physique et Sportive et lui inculque les « Valeurs du Rugby et de la vie en groupe »		
Droits de l’Educateur	Devoirs de l’Educateur	Des règles de vie à respecter
<p>Il a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect des enfants, des parents, et de l’ensemble des composantes du Club, - à une formation et un recyclage de qualité, - à l’appui et l’aide de toutes les autres « fonctions » contribuant à faciliter sa tâche : administratifs, logistique, etc.. - à la reconnaissance liée à son investissement bénévole, sa compétence et sa mission éducative. 	<p>Il a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des enfants, - de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de Formation, - de veiller à la sécurité des joueurs, - de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir, - de faire de la compétition un « outil de formation », en laissant de l’initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage, - d’assurer un suivi écrit de l’évolution de chaque joueur 	<p>Il a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d’établir et de faire connaître aux enfants les règles de vie du groupe, - de les faire respecter, - d’être intransigeant sur le respect des « valeurs » : Respect, Solidarité, Camaraderie, Tolérance, etc.. - de veiller à donner à TOUS du temps de jeu, - de positiver tout progrès de l’enfant.
<p>Il a aussi droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des moments d’échange et de convivialité que doit organiser le club, - à la participation à la vie du club dans son ensemble. 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d’accepter les critiques constructives, d’où qu’elles viennent, - d’être « acteur » d’une bonne entente et d’une bonne coopération. 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d’organiser des temps de convivialité et d’échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents



Annexe IV

Ecole de Rugby – Charte des Parents

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la Formation sportive et l'Éducation à la vie en société de leurs enfants		
Droits des Parents	Devoirs des Parents	Des règles de vie à respecter
<p>Ils ont droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, - à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors, - à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant, - au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby, - au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club. 	<p>Ils ont le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club, - de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education - de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif, - d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement - de considérer la compétition comme un « moyen de formation », - de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin. 	<p>Ils ont le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours, - de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux, - d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe, - de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles, - d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.
<p>Ils ont aussi le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire des propositions constructives, - de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables. 	<p>Ils ont aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer, - d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants. 	<p>Ils doivent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant, - être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant